

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TIR À L'ARC QUÉBEC

Le mercredi 19 juin 2024 à 19 h 30

AVIS D'ÉLECTION **Conseil d'administration**

LA FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC DU QUÉBEC

MISSION

Tir à l'arc Québec a pour mission de développer, encadrer et encourager la pratique du tir à l'arc au Québec en offrant une expérience enrichissante à tous les niveaux (découverte, initiation, récréation, compétition, haute performance).

VISION

Être reconnue comme le leader en matière de promotion et de développement du tir à l'arc.

VALEURS

Compétence

Tir à l'arc Québec vise l'excellence pour un développement responsable du tir à l'arc.

Respect

Tir à l'arc Québec favorise l'équité et la transparence avec ses participants tout en étant respectueux de l'environnement.

Plaisir

Tir à l'arc Québec cible l'épanouissement de ses membres afin de cultiver leur passion pour le tir à l'arc.

Intégrité

Tir à l'arc Québec assure l'inclusion et l'égalité dans une pratique saine et sécuritaire de notre sport.

SOMMAIRE DES POSTES EN ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC DU QUÉBEC ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 JUIN 2024

ÉLECTIONS 2024

Trois postes d'administrateurs seront en élection lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2024. Chaque poste est d'une durée de deux (2) ans.

Le conseil d'administration est composé de 7 administrateurs.

Article 3.1 des règlements généraux.

3.1.1. Les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. La Corporation souscrit au principe d'alternance des mandats. Ainsi, trois (3) administrateurs seront en élection lors des années paires et quatre (4) administrateurs seront en élection lors des années impaires.

3.1.2. De ces sept (7) administrateurs, un maximum de cinq (5) administrateurs pourra être administrateurs ou directeur général d'une entité constituante et un minimum de deux (2) administrateurs devront être indépendants.

3.1.3. En tout temps, il ne pourra y avoir plus d'un administrateur étant également un athlète actif sur la scène nationale ou internationale.

3.1.4. En aucun temps pertinent, le président sortant du conseil d'administration ne peut y siéger ex officio.

Principe de parité

Article 3.2 des règlements généraux.

3.2.1. En tout temps, au moins un (1) homme et une (1) femme doivent siéger au conseil d'administration. De plus, le conseil d'administration doit mettre en place un processus de nomination des administrateurs qui permettra d'accéder à une parité entre hommes et femmes et à une diversité dans la nomination des membres du conseil d'administration.

Mandat

4 postes d'administrateurs – fin du mandat en 2025

3 postes d'administrateurs en élection pour un mandat de deux (2) ans en 2024.

Les dirigeants sont élus par et parmi les administrateurs à la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle.

Liste des administrateurs en poste

Administrateur	Mandat se terminant
Guy Comeau, président	2024
Martine Charron, vice-présidente	2025
Yves Dussault, trésorier	2024
Alexis Laliberté, secrétaire	2025
Gino Gualtieri	2024
Nancy Thellend	2025
Robert Raymond	2025

Appel de candidature

PROFIL DE CANDIDATURE RECHERCHÉ – ADMINISTRATEURS.TRICES

La Fédération de tir à l'arc du Québec est présentement à la recherche de candidats d'expérience pour siéger sur son conseil d'administration à titre d'administrateurs.trices bénévoles.

Mandat de l'administrateur.trice

Responsable d'établir les orientations stratégiques de la FTAQ, de travailler de concert avec l'équipe de direction afin de poursuivre la mission et la vision de l'organisation vers les résultats identifiés selon des indicateurs de performance.

Responsable d'assister aux réunions, de se préparer adéquatement, de participer activement à la prise de décision et d'agir avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de la FTAQ et de ses membres. Chaque administrateur doit être responsable ou s'impliquer dans l'un des sous-comités du CA : Comité des finances, d'audit et de placements; Comité de gouvernance, d'éthique et de déontologie; Comité des ressources humaines ou sur le comité permanent : Comité financement, marketing et communications.

Disponibilité requise : le conseil d'administration se réunit environ 6 fois par année ou lorsque nécessaire (habituellement en soirée et quelques fois les fins de semaine). Il faut prévoir une période de préparation avant chaque rencontre. Les sous-comités peuvent se réunir environ 4 fois par année. Il faut prévoir une période de préparation avant chaque rencontre.

Les administrateurs doivent pouvoir jumeler à la fois des savoir-être à des expériences et réalisations professionnelles :

Savoir-être

- Leadership et initiative
- Capacité d'écoute et d'exprimer son point de vue;
- Vision et esprit de décision;
- Motivation, disponibilité et engagement;
- Intégrité et bon jugement;
- Volonté de contribuer activement ;
- Perspective stratégique ;
- Volonté d'apprendre et d'apporter des changements ;
- Démontrer une ouverture d'esprit et habileté de travailler en équipe.

Expériences et réalisations professionnelles

- Avoir une expérience pertinente comme administrateur au sein d'un conseil d'administration d'un OBNL;
- Avoir une expérience en gestion des organisations et des activités ;
- Avoir une expérience qui permet d'analyser et de comprendre des problèmes complexes et de donner des conseils judicieux et réfléchis.

CHAMPS D'EXPERTISE ET PROFILS PROFESSIONNELS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le comité de gouvernance a identifié les champs d'expertise et profils professionnels recherchés pour les membres de son conseil d'administration. En complément, les expériences et réalisations reliées au milieu du tir à l'arc ou du sports fédérés, soit en tant qu'athlète, entraîneur, officiel, organisateur ou administrateur, sont des atouts fortement considérés.

Voici les compétences et profils professionnels recherchés :

Connaissance du secteur du tir à l'arc	Philanthropie / levée de fonds
Expérience de cadre ou de haut dirigeant	Gestion des ressources humaines
Expérience sur un conseil d'administration	Aspects juridique et légaux
Expérience à titre d'entrepreneur	Relations gouvernementales / lobbying
Développement des affaires	Marketing et communications
Planification stratégique	Gestion des risques
Organisation d'événements	Gouvernance
Finances / comptabilité	Technologies de l'information (TI)

Engagements de l'administrateur

L'administrateur s'engage à :

- Ne pas se placer dans une situation de conflit d'intérêts et à déclarer tout conflit d'intérêt réel ou apparent survenant en cours de mandat;
- Respecter les lois, les règles et les procédures de la Fédération de tir à l'arc du Québec;
- À investir le temps nécessaire, tout au long du mandat, pour acquérir une connaissance des particularités de fonctionnement de la Fédération de tir à l'arc du Québec;
- À consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités.

Liste de documents devant être jointe au formulaire de mise en candidature

Tout candidat doit faire parvenir au Comité des mises en candidature au plus tard **le 5 juin 2024**

<input type="checkbox"/>	Son bulletin de mise en candidature signé par cinq (5) autres membres de la corporation.
<input type="checkbox"/>	Son curriculum vitae accompagné d'une lettre démontrant son intérêt.
<input type="checkbox"/>	Le résultat de sa vérification des antécédents judiciaires (valide 2 ans).
<input type="checkbox"/>	Sa déclaration annuelle d'intérêt.
<input type="checkbox"/>	Son autoévaluation des expériences et expertises professionnelles (voir Annexe 1)

Formulaire de mise en candidature pour l'élection du Conseil d'administration pour le terme 2024-2025

Nom du club :			
Nom du candidat :			
Courriel :			
Titre ou fonction au sein du club :			
Numéro d'adhérent:			
Signature du candidat :		Date :	

Appui de la candidature

La candidature doit être appuyée par cinq (5) autres adhérents individuels de la Fédération			
1	Nom de l'adhérent :		No d'adhérent :
	Signature :		
2	Nom de l'adhérent :		No d'adhérent :
	Signature :		
3	Nom de l'adhérent :		No d'adhérent :
	Signature :		
4	Nom de l'adhérent :		No d'adhérent :
	Signature :		
5	Nom de l'adhérent :		No d'adhérent :
	Signature :		

Veuillez faire parvenir votre candidature et tous les documents requis au Comité des mises en candidature à l'attention de Alexis Laliberté au coord.dev@tiralarcquebec.com au plus tard **le 5 juin 2024**.

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

Pour atteindre ses défis, la Fédération de tir à l'arc du Québec est constamment à la recherche de personnes talentueuses œuvrant dans différentes sphères professionnelles et organisationnelles afin de pourvoir ses postes d'administrateurs au sein de son CA.

Veuillez évaluer votre niveau d'expérience et d'expertise selon le barème suivant :

Inscrivez dans la colonne Auto-évaluation le chiffre qui correspond à votre type d'expertise :

3- Expertise élevée ; 2 – Bonne connaissance ; 1 – Compréhension minimale

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES	AUTO-ÉVALUATION
Connaissance du secteur / tir à l'arc	
Expérience à titre de cadre ou haut dirigeant	
Expérience sur un conseil d'administration	
Expérience à titre d'entrepreneur	
Développement des affaires	
Planification stratégique	
Organisation d'événements	
Finances / comptabilité	
Philanthropie / levée de fonds	
Gestion des ressources humaines	
Aspects juridique et légaux	
Relations gouvernementales / lobbying	
Marketing et communications	
Gestion des risques	
Gouvernance	
Technologies de l'information (TI)	
Leadership et initiative	
Capacité d'écoute et d'exprimer son point de vue	
Vision et esprit de décision	
Motivation, disponibilité et engagement	